

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2016 à 20H

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Gérard CUROT , M. Yves COURTOT, Mme Claire DURANTE, Mme Nicole FILLON , M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Evelyne GAILLOT, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : M. Maxime SAGETTE (procuration à Bernard MILLOIR), M. Christian CLEMENT (procuration à René DESSEREE).

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Le procès verbal du Conseil Municipal du 5 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande s'il est possible de rajouter à l'ordre du jour un dossier qui sera traité à huis clos. Personne ne s'y oppose.

1. Convention d'occupation du tennis couvert

Lors d'un précédent conseil municipal, le Tennis Club de Sombernon avait été autorisé, en accord avec le Tennis Club de Pouilly à utiliser le tennis couvert de Pouilly les mercredis soirs en contrepartie d'un versement de 400€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la signature de la convention d'utilisation.

2. Convention SICECO pour la vidéo protection

Pour installer la vidéo protection, il est nécessaire d'utiliser les supports d'éclairage public, c'est l'objet de la convention d'utilisation à signer avec le SICECO. Il n'y aura aucune redevance à payer.

3. Maison de santé - parkings

- Convention d'occupation de places de stationnement sur le parking du magasin Gifi

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature d'une convention avec GIFI qui autorise le stationnement sur 16 places de son parking situé en face de la maison de santé ; cette convention d'occupation ne donnera lieu à aucune redevance. En contrepartie, la commune s'engage à entretenir les espaces verts à proximité du magasin.

- Projet d'aménagement

Afin de se prémunir de l'éventualité de la dénonciation de cette convention à un moment donné, M. le Maire propose un projet d'aménagement sur une parcelle qui n'appartient pas à la commune mais qui pourrait un jour être vendue. Ce terrain permettrait d'aménager 13 places de stationnement.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à engager une négociation avec le propriétaire du terrain au prix de 40€ le mètre carré. En cas de refus du propriétaire et si cette parcelle venait à être vendue, M. le Maire informe que la commune sera amenée à user de son droit de préemption.

4. Travaux d'eau potable – Traversée de Pouilly

Pour réduire les fuites d'eau sur les canalisations d'eau potable, l'Agence de l'Eau nous a informés qu'elle lançait un appel à projet pour le renouvellement des réseaux d'eau potable.

Le dossier doit être traité de façon urgente puisqu'il doit être déposé avant le 31/10 à 12h. L'issue est incertaine mais cet appel à projet s'inscrit dans le renouvellement des canalisations qui avait été décidé lors d'un précédent conseil municipal. Si notre dossier est retenu, le niveau de subventionnement peut atteindre 50% des dépenses éligibles, c'est donc une réelle opportunité à saisir.

M. le Maire propose de profiter de ces travaux de réfection de la canalisation de la traversée de Pouilly pour compléter l'enfouissement réseau sur la portion de l'avenue du Général de Gaulle (face à Gifi) jusqu'à l'église. Ces travaux interviendraient début 2017. Les coûts supplémentaires s'établissent dans une fourchette de 96.000 à 110.000€ hors subvention SICECO.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à transmettre ce dossier au SICECO.

Profitant aussi des travaux prévus pour la réfection de la traversée de Pouilly, une réflexion se fait sur le trottoir étroit le long de la pharmacie située à l'angle de l'avenue du Général de Gaulle. En effet, malgré le panneau incitant les usagers à traverser, de nombreuses personnes continuent à emprunter ce trottoir étroit. Ce trottoir pourrait être élargi, ce qui impliquera la suppression de quelques places de stationnement. Ce dossier sera étudié avec le Conseil Départemental.

5. Redevance d'occupation du domaine public pour chantiers provisoires

Depuis le 25 mars 2015, un décret instaure les redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux concernant des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Afin de percevoir cette redevance, il est indispensable que le Conseil Municipal crée cette redevance par délibération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création de cette redevance.

6. Travaux de sécurisation des écoles : demande de subvention FIPD

Un fonds spécial FIPD a été adopté fin septembre pour la sécurisation des écoles.

M. le Maire a demandé une dérogation pour bénéficier de cette subvention car les travaux de sécurisation de nos écoles ont déjà commencé. L'investissement pour les 2 écoles publiques est de 60.964 HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de demander cette subvention.

7. Affaires diverses

- *Etude pré opérationnelle traversée de Pouilly – place de la libération – place Pierre et Marie Curie*

Trois candidats seront choisis pour répondre à l'offre, 1 candidat sera retenu ensuite pour établir l'étude pré opérationnelle sur la requalification des espaces publics.

- *Cérémonie du 11 novembre*

La cérémonie aura lieu à 10h30 au monument aux morts et le vin d'honneur sera servi à 11h à la salle polyvalente.

- *Monument aux Morts*

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté en date du 01/08/2016, Madame la préfète de Bourgogne Franche Comté a inscrit en totalité au titre des Monuments Historiques le monument aux morts de Pouilly en Auxois et ses grilles. Cet arrêté a été intégré dans l'étude pré opérationnelle de l'aménagement de la place.

- *Personnel communal*

- Madame Sabine DEGUIN est en poste depuis le 01/10/16 à raison de 10h30 par semaine. Son temps de travail évoluera vers un mi-temps puis un temps complet.
- Monsieur Pascal DENIMAL a réintégré le service à 80%. Ce temps partiel nécessite une délibération de la part du Conseil Municipal ; elle est acceptée à l'unanimité.
- Madame Virginie MUNIER, agent d'entretien qui était en longue maladie, a repris en mi-temps thérapeutique jusqu'au 26/12/16 sur un poste aménagé.

- *Motion pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple (guerre 14/18)*

M. Bernard PORRINI, président départemental de l'association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre de Côte d'Or , demande à ce que le Conseil Municipal signe une motion pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple (guerre de 14/18). Cette motion est acceptée à l'unanimité.

- *Remerciements*

Le Château de Chailly remercie la Commune de Pouilly pour la subvention reçue pour la Course pour la Paix

Sujet évoqué à huis clos

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.